

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 28/03/2023	L'an deux mille vingt trois Le 3 avril à 20 h
DATE D'AFFICHAGE 28/03/2023	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE 11 AVR. 2023	<u>Etaient présents</u> : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoint. Mmes Grenèche, Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> :
PRÉSENTS : 24	M. Stoffel donne pouvoir à Mme Perrier. M. Bouchard donne pouvoir à M. Le Rétif.
VOTANTS : 25	Mme Quesnel.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Le Bourgeois.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Deau, maire-adjoint aux finances, donne lecture des principaux postes de dépenses et de recettes réalisés en 2022, en fonctionnement et en investissement. Il présente par ailleurs ces résultats à l'aide de graphiques en les mettant en perspective avec ceux des années antérieures. Madame la Maire présente plus spécifiquement des données sur l'évolution de la masse salariale.

Le compte administratif 2022 présente un résultat en section d'investissement de l'exercice de -222 361,50 euros, avec reprise de l'excédent cumulé un résultat global de 794 628,09 euros.

La section de fonctionnement donne un résultat de l'exercice de 295 098,27 euros qui, cumulé avec les résultats antérieurs, donne un résultat global de fonctionnement de 496 630,67 euros.

Monsieur COURTEILLE, doyen d'âge, prend la présidence de la séance. Madame la Maire quitte la salle du conseil et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver le compte administratif 2022 ainsi présenté,
- D'autoriser Madame la Maire à signer le compte administratif 2022.

Madame la Maire revient et reprend la présidence de la séance. Elle remercie Monsieur COURTEILLE.

La Maire,

Nathalie DONATIN

